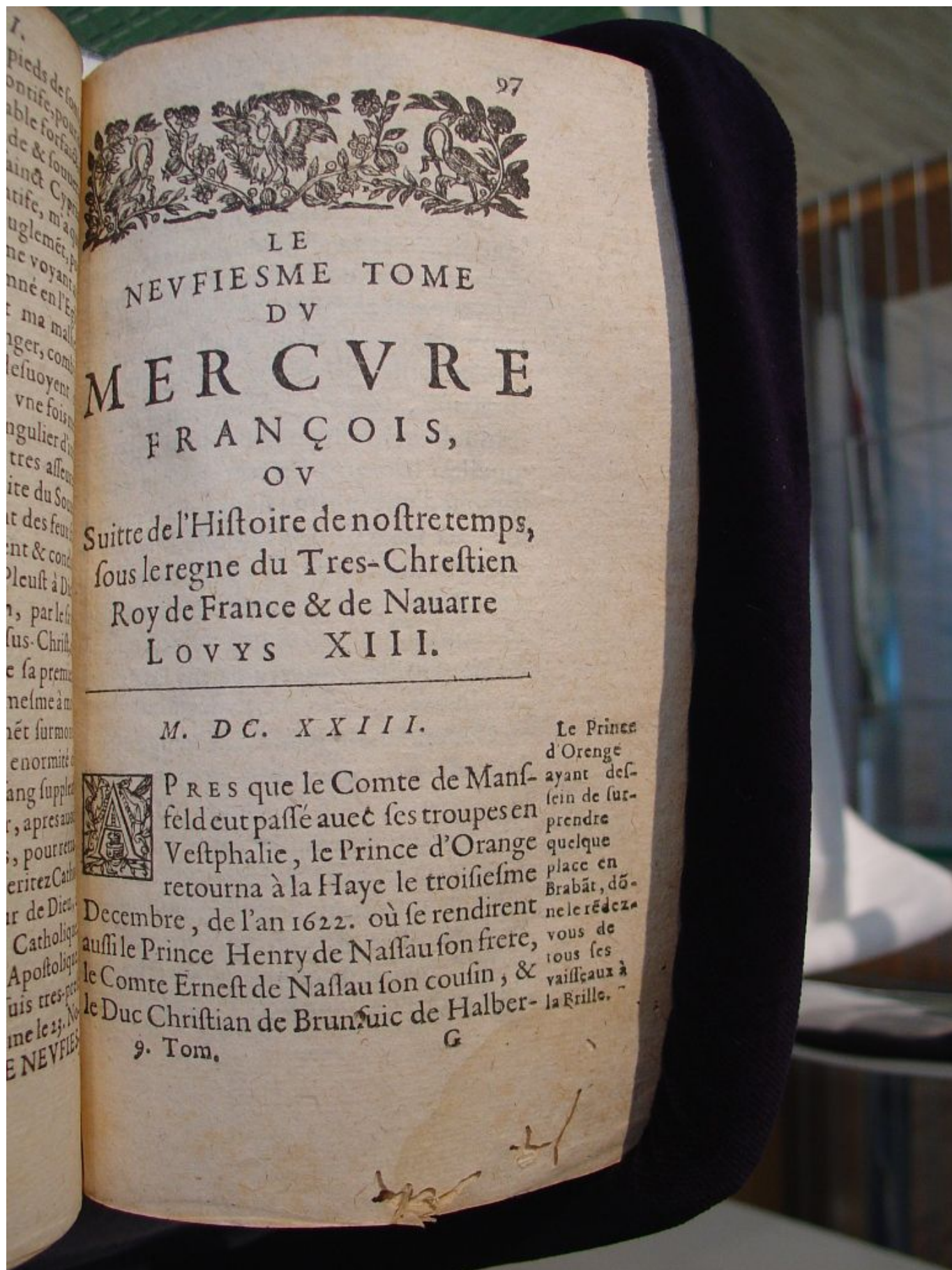
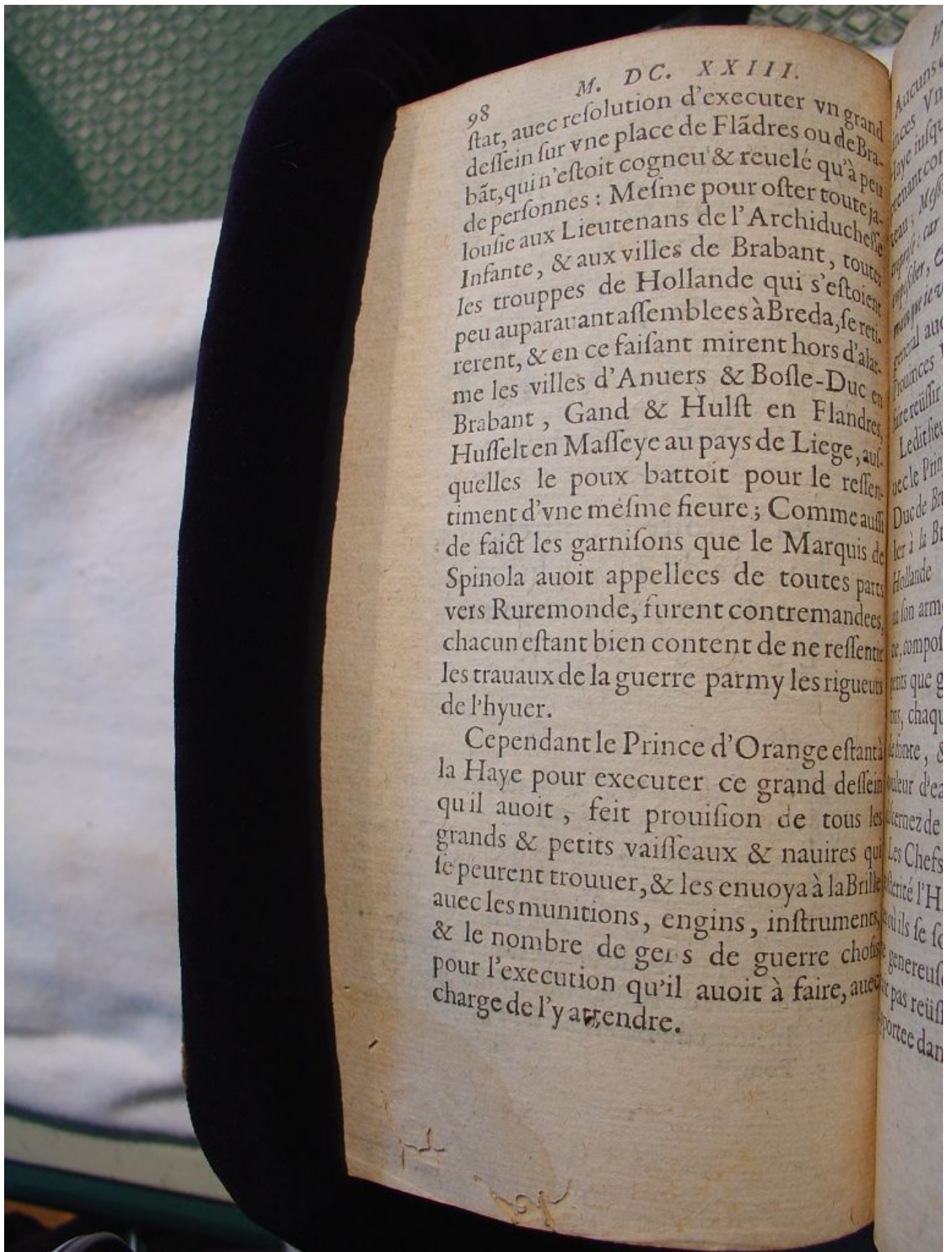


1623\_097.jpg



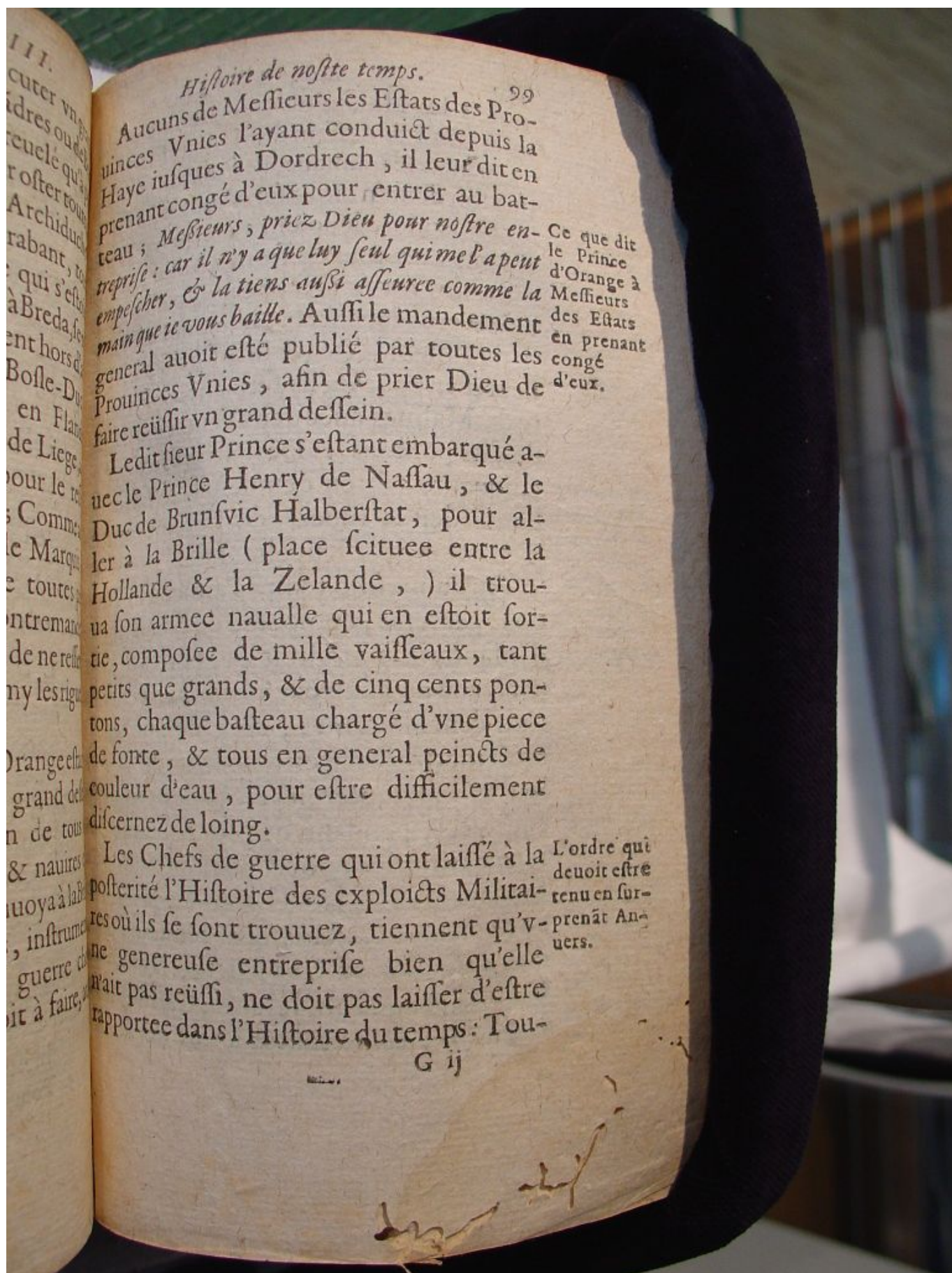


1623\_098.jpg





1623\_099.jpg



*Histoire de nostre temps.*

99

Aucuns de Messieurs les Estats des Pro-  
uinces Vnies l'ayant conduict depuis la  
Haye iusques à Dordrech, il leur dit en  
prenant congé d'eux pour entrer au bat-  
teau; *Messieurs, priez Dieu pour nostre en-  
treprise: car il ny a que luy seul qui me l'a peut  
empescher, & la tiens aussi assuree comme la  
main que ie vous baille.* Aussi le mandement  
general auoit esté publié par toutes les  
Prouinces Vnies, afin de prier Dieu de  
faire reüssir vn grand dessein.

Ce que dit  
le Prince  
d'Orange à  
Messieurs  
des Estats  
en prenant  
congé  
d'eux.

Ledit fleur Prince s'estant embarqué a-  
uec le Prince Henry de Nassau, & le  
Duc de Brunsvic Halberstat, pour al-  
ler à la Brille ( place scituee entre la  
Hollande & la Zelande, ) il trou-  
ua son armee naualle qui en estoit for-  
tie, composee de mille vaisseaux, tant  
petits que grands, & de cinq cents pon-  
tons, chaque basteau chargé d'vne piece  
de fonte, & tous en general peincts de  
couleur d'eau, pour estre difficilement  
discernez de loing.

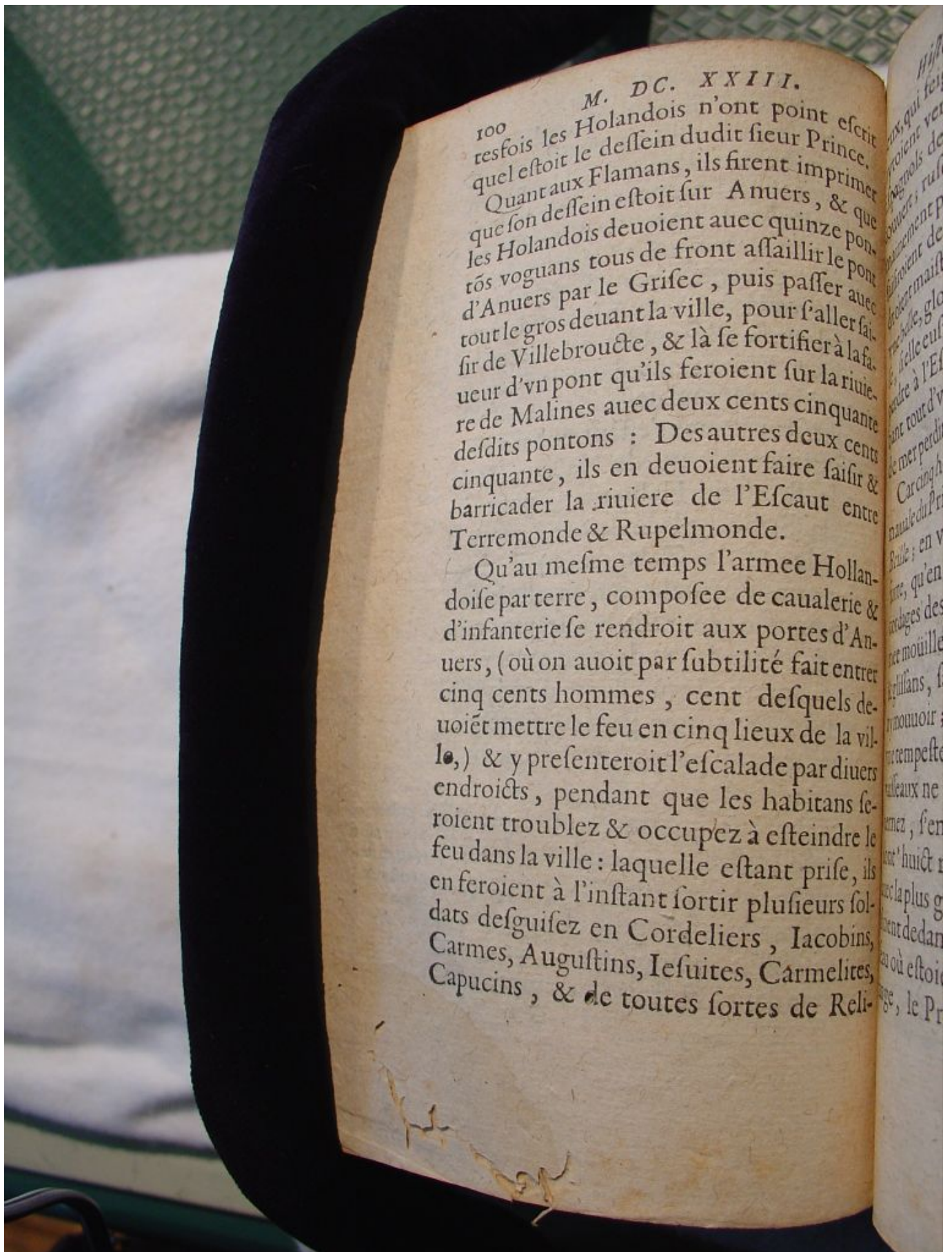
Les Chefs de guerre qui ont laissé à la  
posterité l'Histoire des exploits Militai-  
res où ils se sont trouuez, tiennent qu'v-  
ne genereuse entreprise bien qu'elle  
n'ait pas reüssi, ne doit pas laisser d'estre  
rapportee dans l'Histoire du temps: Tou-

L'ordre qui  
deuoit estre  
reçu en sur-  
prenant An-  
uers.

G ij

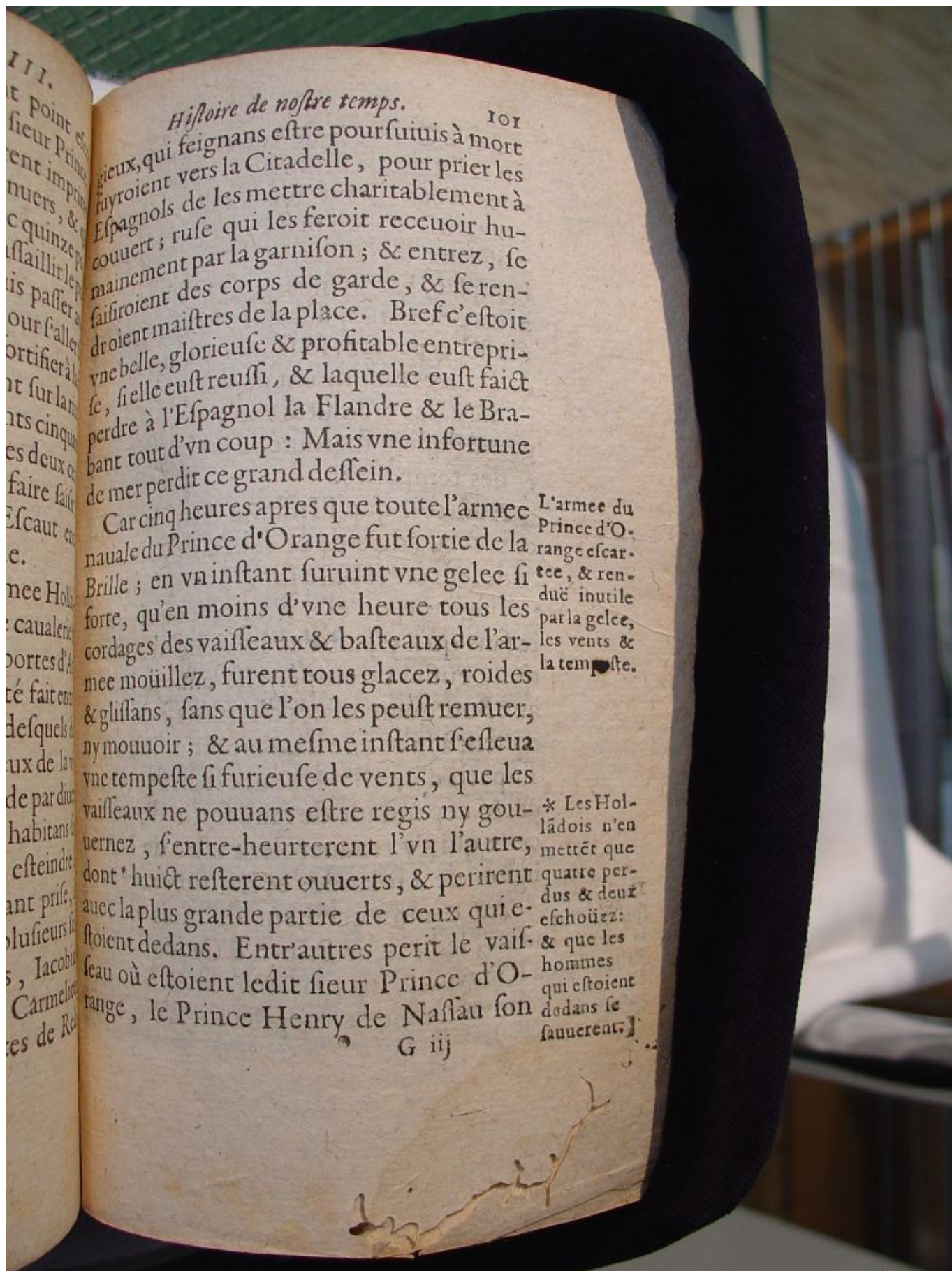


1623\_100.jpg





1623\_101.jpg



*Histoire de nostre temps.*

101

...eux, qui feignans estre pourfuiuis à mort  
 fuyroient vers la Citadelle, pour prier les  
 Espagnols de les mettre charitablement à  
 couvert; ruse qui les feroit recevoir hu-  
 mainement par la garnison; & entrez, se  
 faisoient des corps de garde, & se ren-  
 droient maistres de la place. Bref c'estoit  
 vne belle, glorieuse & profitable entrepri-  
 se, si elle eust reussi, & laquelle eust faict  
 perdre à l'Espagnol la Flandre & le Bra-  
 bant tout d'un coup: Mais vne infortune  
 de mer perdit ce grand dessein.

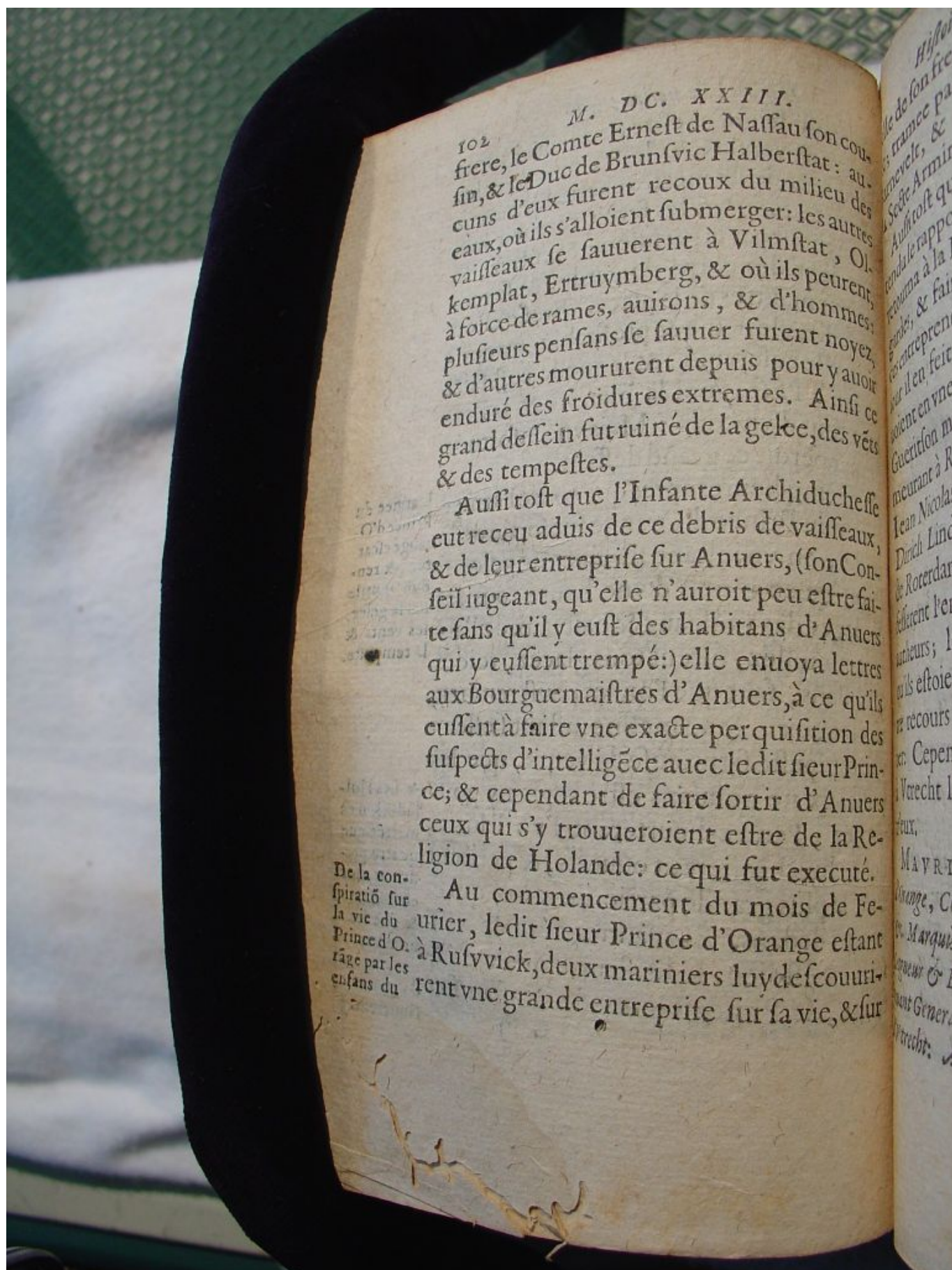
Car cinq heures apres que tout l'armee  
 nauale du Prince d'Orange fut sortie de la  
 Brille; en vn instant suruint vne gelee si  
 forte, qu'en moins d'une heure tous les  
 cordages des vaisseaux & basteaux de l'ar-  
 mee mouillez, furent tous glacez, roides  
 & glissans, sans que l'on les peust remuer,  
 ny mouuoir; & au mesme instant s'esleua  
 vne tempeste si furieuse de vents, que les  
 vaisseaux ne pouans estre regis ny gou-  
 uernez, s'entre-heurterent l'un l'autre,  
 dont \* huit resterent ouuerts, & perirent  
 avec la plus grande partie de ceux qui e-  
 stoient dedans. Entr'autres perit le vais-  
 seau où estoient ledit sieur Prince d'O-  
 range, le Prince Henry de Nassau son

L'armee du  
 Prince d'O-  
 range escar-  
 tée, & ren-  
 duë inutile  
 par la gelee,  
 les vents &  
 la tempeste.

\* Les Hol-  
 landois n'en  
 metterent que  
 quatre per-  
 dus & deux  
 eschoüiez:  
 & que les  
 hommes  
 qui estoient  
 dedans se  
 sauuerent.]



1623\_102.jpg



102 M. DC. XXIII.

frere, le Comte Ernest de Nassau son cou-  
sin, & le Duc de Brunsvic Halberstat: au-  
cuns d'eux furent recoux du milieu des  
eaux, où ils s'alloient submerger: les autres  
vaisseaux se sauuerent à Vilmstat, Ol-  
kemplat, Ertruymberg, & où ils peurent,  
à force de rames, auirons, & d'hommes:  
plusieurs pensans se sauuer furent noyez,  
& d'autres moururent depuis pour y auoir  
enduré des fröidures extremes. Ainsi ce  
grand dessein fut ruiné de la gelee, des vêts  
& des tempestes.

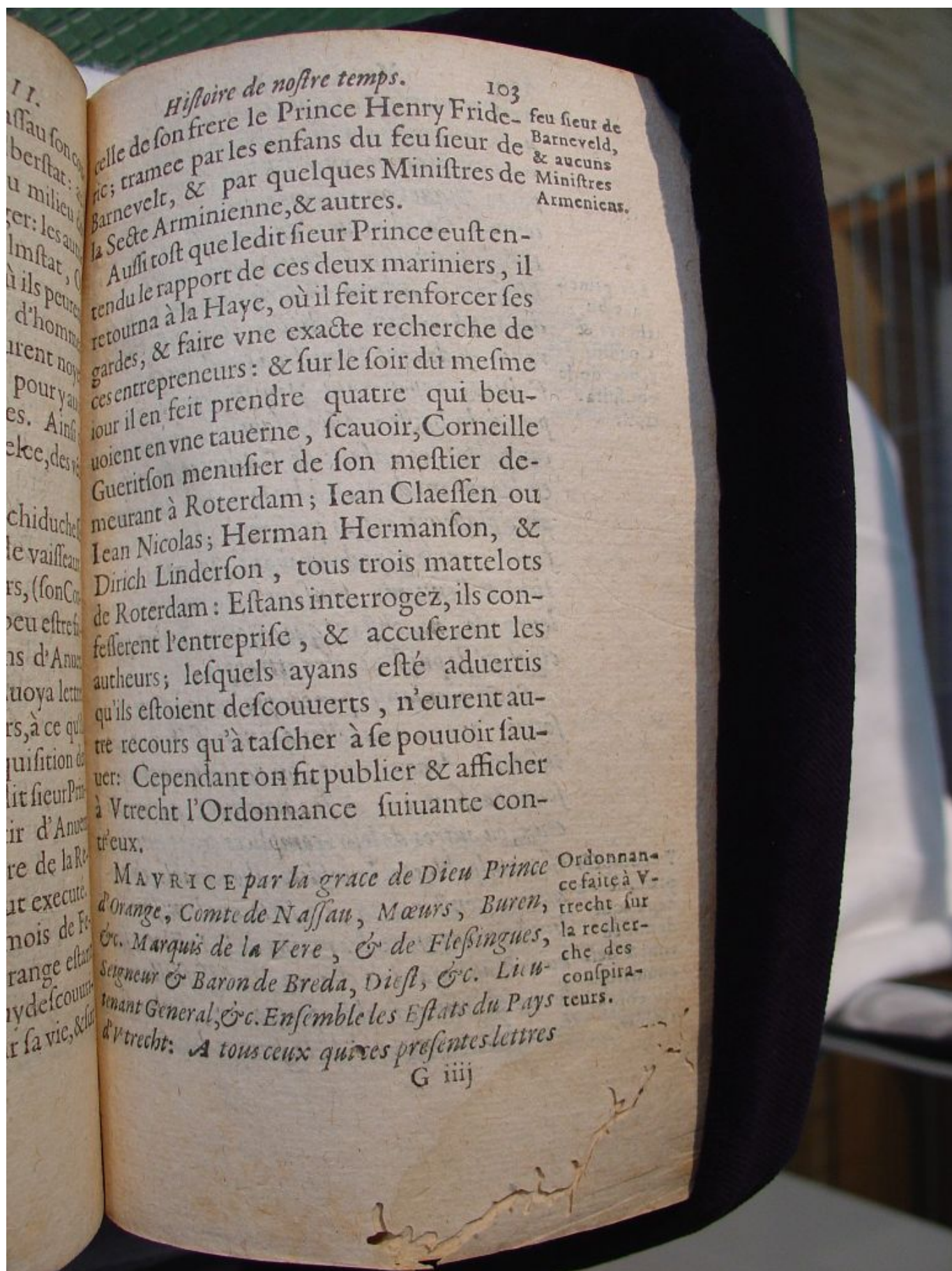
Aussi tost que l'Infante Archiduchesse  
eut receu aduis de ce debris de vaisseaux,  
& de leur entreprise sur Anuers, (son Con-  
seil iugeant, qu'elle n'auroit peu estre fai-  
te sans qu'il y eust des habitans d'Anuers  
qui y eussent trempé:) elle enuoya lettres  
aux Bourguemaistres d'Anuers, à ce qu'ils  
eussent à faire vne exacte perquisition des  
suspects d'intelligēce avec ledit sieur Prin-  
ce; & cependant de faire sortir d'Anuers  
ceux qui s'y trouueroient estre de la Re-  
ligion de Holande: ce qui fut executé.

De la con-  
spiratiō sur  
la vie du  
Prince d'O.  
rāge par les  
ensans du

Au commencement du mois de Fe-  
urier, ledit sieur Prince d'Orange estant  
à Rufsuvick, deux mariniers luy descouuri-  
rent vne grande entreprise sur sa vie, & sur



1623\_103.jpg



*Histoire de nostre temps.*

103

celle de son frere le Prince Henry Fride-  
ric; tramee par les enfans du feu sieur de  
Barneveld, & par quelques Ministres de  
la Secte Arminienne, & autres.

feu sieur de  
Barneveld,  
& aucuns  
Ministres  
Armenians.

Aussi tost que ledit sieur Prince eust en-  
tendu le rapport de ces deux mariniers, il  
retourna à la Haye, où il fait renforcer ses  
gardes, & faire vne exacte recherche de  
ces entrepreneurs: & sur le soir du mesme  
iour il en fait prendre quatre qui beu-  
uoient en vne tauerne, scauoir, Corneille  
Gueritson menuisier de son mestier de-  
meurant à Rotterdam; Iean Claessen ou  
Iean Nicolas; Herman Hermanson, &  
Dirich Linderson, tous trois matelots  
de Rotterdam: Estans interrogez, ils con-  
fesserent l'entreprise, & accuserent les  
auteurs; lesquels ayans esté aduertis  
qu'ils estoient descouverts, n'eurent au-  
tre recours qu'à tascher à se pouuoir sau-  
uer: Cependant on fit publier & afficher  
à Vtrecht l'Ordonnance suiuite con-  
tre eux.

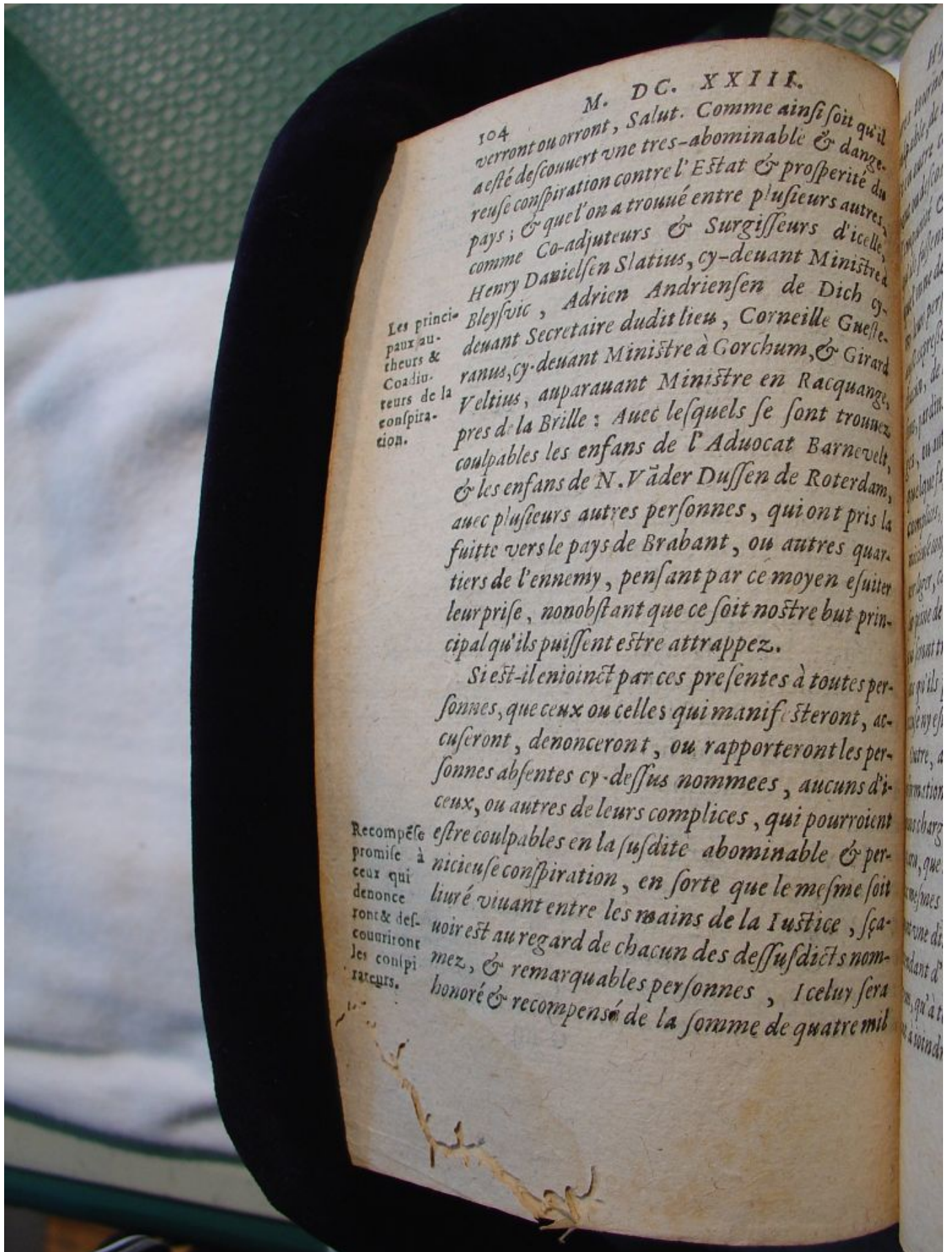
MAVRICE par la grace de Dieu Prince  
d'Orange, Comte de Nassau, Mœurs, Buren,  
&c. Marquis de la Vere, & de Flessingues,  
Seigneur & Baron de Breda, Diest, &c. Lieu-  
tenant General, &c. Ensemble les Estats du Pays  
d'Vtrecht: A tous ceux qui ces presentes lettres

Ordonnan-  
ce faite à V-  
trecht sur  
la recher-  
che des  
conspira-  
teurs.

G iij



1623\_104.jpg



104 M. DC. XXIII.  
verront ou orront, Salut. Comme ainsi soit qu'il  
a esté descouvert vne tres-abominable & dange-  
reuse conspiration contre l'Estat & prosperité du  
pays; & que l'on a trouué entre plusieurs autres  
comme Co-adjuteurs & Surgisseurs d'icelle,  
Henry Danielsen Slatius, cy-deuant Ministre à  
Bleyswic, Adrien Andriensen de Dich cy-  
deuant Secretaire dudit lieu, Corneille Guelle-  
ranus, cy-deuant Ministre à Gorchum, & Girard  
Veltius, auparavant Ministre en Racquange,  
pres de la Brille: Avec lesquels se sont trouvez  
coupables les enfans de l'Aduocat Barnewelt,  
& les enfans de N. Väder Dussen de Rotterdam,  
avec plusieurs autres personnes, qui ont pris la  
fuitte vers le pays de Brabant, ou autres quar-  
tiers de l'ennemy, pensant par ce moyen esuiter  
leur prise, nonobstant que ce soit nostre but prin-  
cipal qu'ils puissent estre attrappez.

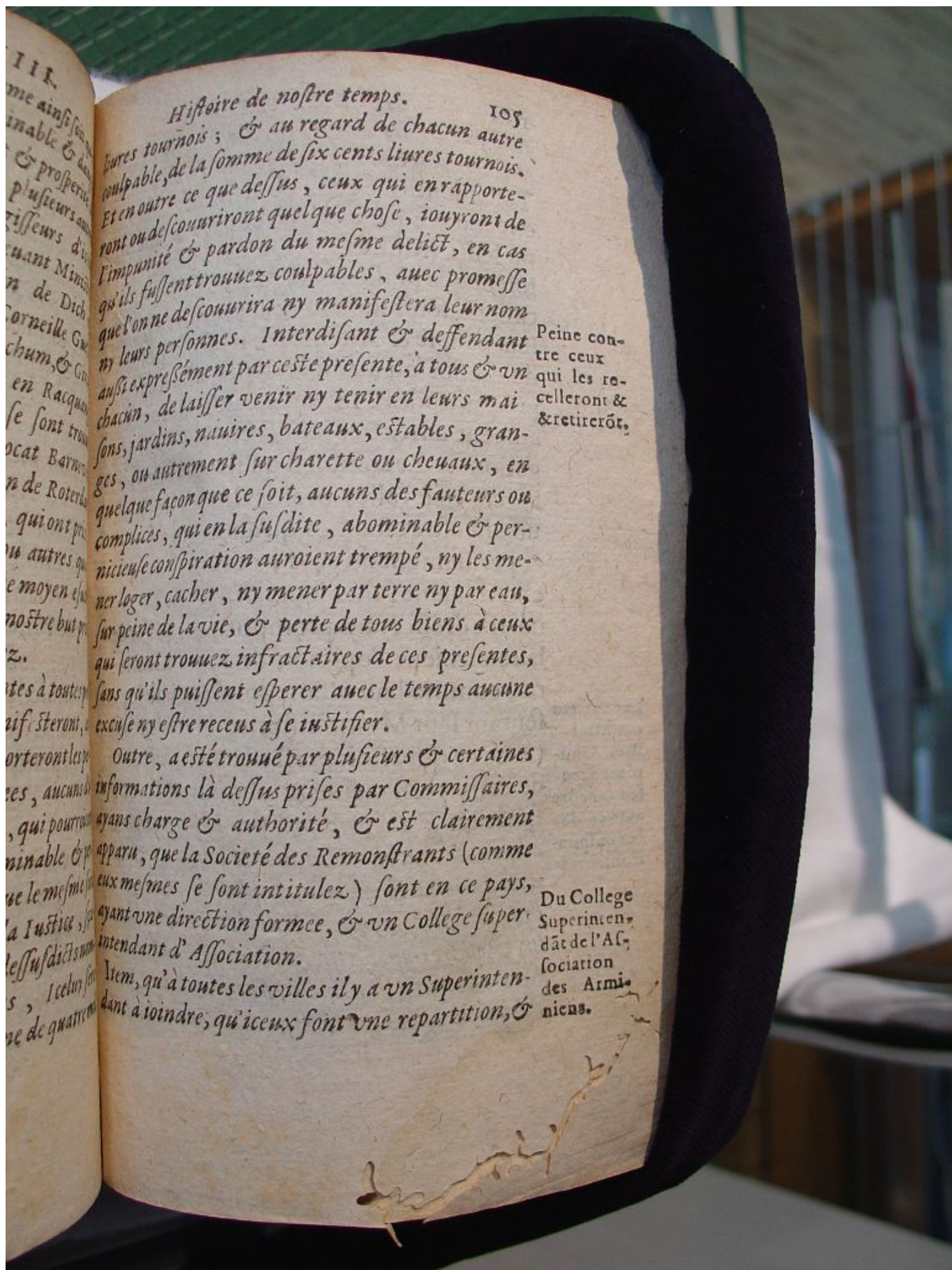
Si est-il enioinct par ces presentes à toutes per-  
sonnes, que ceux ou celles qui manifesteront, ac-  
cuseront, denonceront, ou rapporteront les per-  
sonnes absentes cy-dessus nommees, aucuns d'i-  
ceux, ou autres de leurs complices, qui pourroient  
estre coupables en la susdite abominable & per-  
nicieuse conspiration, en sorte que le mesme soit  
liuré viuant entre les mains de la Iustice, sca-  
uoir est au regard de chacun des dessusdicts nom-  
mez, & remarquables personnes, Iceluy sera  
honoré & recompensé de la somme de quatre mil

Les princi-  
paux au-  
theurs &  
Coadju-  
teurs de la  
conspira-  
tion.

Recompense  
promise à  
ceux qui  
denonce-  
ront & des-  
couvriront  
les conpi-  
rateurs.



1623\_105.jpg



Histoire de nostre temps.

105

liures tournois ; & au regard de chacun autre  
culpable, de la somme de six cents liures tournois.  
Et en outre ce que dessus, ceux qui en rapporte-  
ront ou descouvriront quelque chose, iouyront de  
l'impunité & pardon du mesme delict, en cas  
qu'ils fussent trouuez coupables, avec promesse  
que l'on ne descouurira ny manifestera leur nom  
ny leurs personnes. Interdisant & deffendant  
aussy expressément par ceste presente, à tous & vn  
chacun, de laisser venir ny tenir en leurs mai-  
sons, jardins, nauires, bateaux, estables, gran-  
ges, ou autrement sur charette ou cheuaux, en  
quelque façon que ce soit, aucuns des fauteurs ou  
complices, qui en la susdite, abominable & per-  
nicieuse conspiration auroient trempé, ny les me-  
ner loger, cacher, ny mener par terre ny par eau,  
sur peine de la vie, & perte de tous biens à ceux  
qui seront trouuez infractaires de ces presentes,  
sans qu'ils puissent esperer avec le temps aucune  
excuse ny estre recuus à se iustifier.

Peine con-  
tre ceux  
qui les re-  
celleront &  
& retireront,

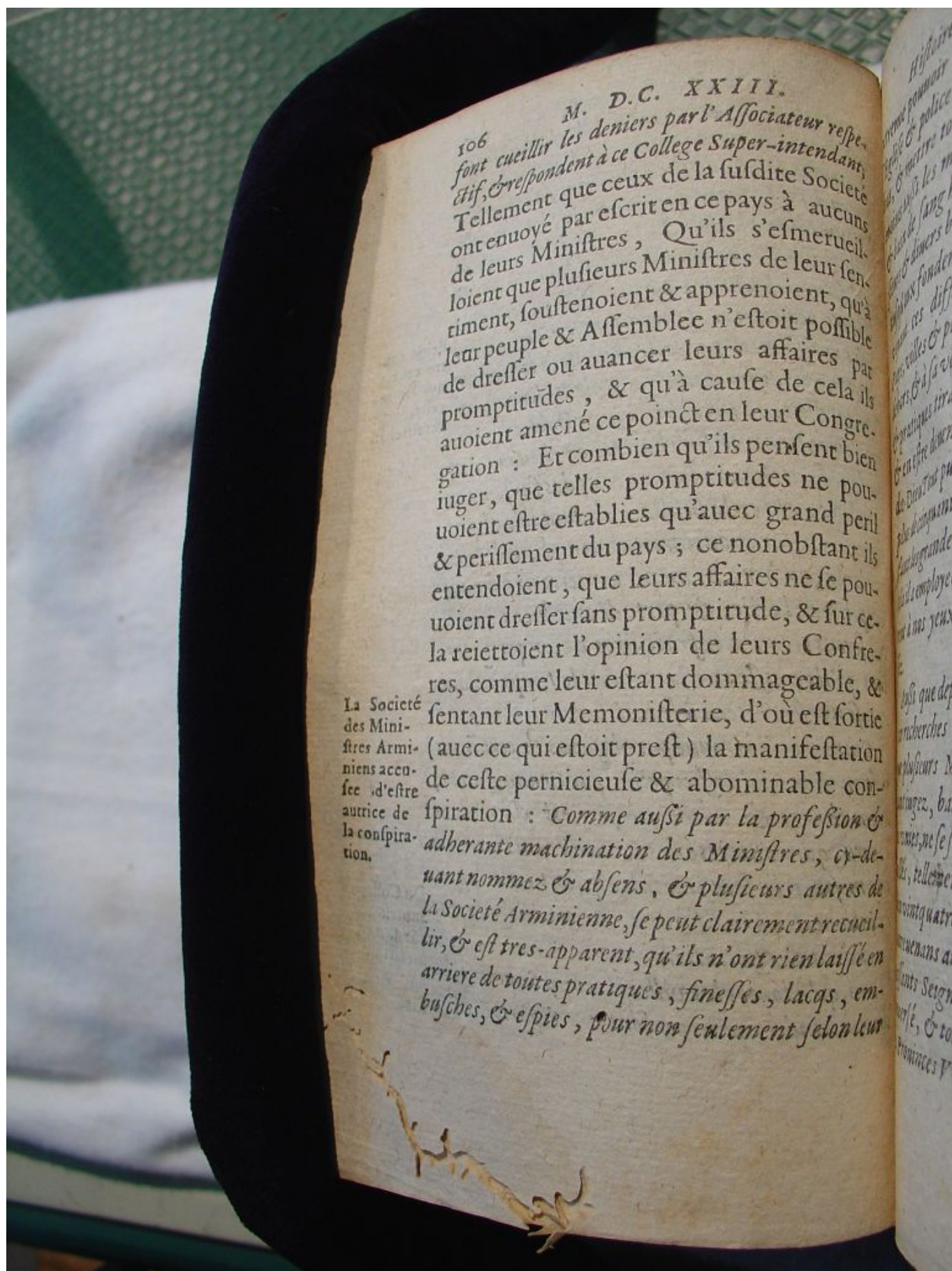
Outre, a esté trouué par plusieurs & certaines  
informations là dessus prises par Commissaires,  
ayans charge & autorité, & est clairement  
apparu, que la Societé des Remonstrants (comme  
eux mesmes se sont intitulez) sont en ce pays,  
ayant vne direction formee, & vn College super-  
intendant d' Association.

Du College  
Superinten-  
dant de l'As-  
sociation  
des Armi-  
niens.

Item, qu'à toutes les villes il y a vn Superinten-  
dant à ioindre, qu'iceux font vne repartition, &



1623\_106.jpg



La Societé  
des Mini-  
stres Armi-  
niens accu-  
sée d'estre  
autrice de  
la conspira-  
tion.

106 M. D. C. XXIII.  
font cueillir les deniers par l'Associateur res-  
pectif, & respondent à ce College Super-intendant,  
Tellement que ceux de la susdite Societé  
ont enuoyé par escrit en ce pays à aucuns  
de leurs Ministres, Qu'ils s'esmerveil-  
loient que plusieurs Ministres de leur sen-  
timent, soustenoient & apprenoient, qu'à  
leur peuple & Assemblee n'estoit possible  
de dresser ou auancer leurs affaires par  
promptitudes, & qu'à cause de cela ils  
auoient amené ce poinct en leur Congre-  
gation: Et combien qu'ils pensent bien  
iuger, que telles promptitudes ne pou-  
uoient estre establies qu'avec grand peril  
& perissement du pays; ce nonobstant ils  
entendoient, que leurs affaires ne se pou-  
uoient dresser sans promptitude, & sur ce-  
la reiettoient l'opinion de leurs Confre-  
res, comme leur estant dommageable, &  
sentant leur Memonisterie, d'ou est sortie  
(avec ce qui estoit prest) la manifestation  
de ceste pernicieuse & abominable con-  
spiration: Comme aussi par la profession &  
adherante machination des Ministres, cy-de-  
uant nommez & absens, & plusieurs autres de  
la Societé Arminienne, se peut clairement recuei-  
lir, & est tres-apparent, qu'ils n'ont rien laissé en  
arriere de toutes pratiques, fineses, lacqs, em-  
busches, & espies, pour non seulement selon leur



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**